

Animation et structuration : centre ville et centre bourg

REGION REUNION

Présentation du dispositif

La mesure vise à mettre en place des actions de promotion et de structuration, notamment des commerces de centre-ville.

Cette action permettra, in fine, de générer de l'activité au sein de ces espaces, une meilleure fréquentation des centres-villes, une structuration des acteurs et ainsi d'impulser une nouvelle dynamique commerciale sur ces territoires.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à l'aide les associations de commerçants et/ou d'entreprises.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses (externes et internes) relatives à la réalisation de chacune des actions prévues dans le programme :

- dépenses internes directes spécifiques : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction (exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, fiches de poste nouvelles, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul des charges imputées)
- dépenses internes indirectes : mise en place des coûts simplifiés
- dépenses externes : prestations externes nécessaires au bon déroulement des actions
- investissement matériel d'aménagement de proximité hors dépenses de rénovation, de voiries, de construction de superstructure, d'espaces locatifs,...)

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Dépenses non retenues : travaux d'aménagement, de restructuration de voiries ou de création d'équipement publics.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Taux de subvention au bénéficiaire : 90 %

Plafond des subventions publiques : 100 000€ par an.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès du Guichet Unique « Entreprises et Développement Touristique » de la région Réunion.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Commerçant

Organisme

REGION REUNION

- Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE
Avenue René Cassin Moufia B.P 67190
97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9
Téléphone : 02 62 48 70 00
Télécopie : 02 62 48 70 71
E-mail : region.reunion@cr-reunion.fr

Source et références légales

Références légales

Programme Opérationnel Européen